

VI- Langue et parole

L'existence d'une linguistique de la langue et d'une linguistique de la parole a été établie par Saussure. L'opposition des concepts de *langue* et de *parole* constitue une dichotomie saussurienne.

Qu'est-ce que la langue ?

La langue constitue l'objet d'étude de la linguistique saussurienne. Ainsi, la linguistique moderne s'intéresse aux langues naturelles, c'est-à-dire aux langues que parlent les êtres humains, par opposition aux langues artificielles, qui peuvent être des constructions logiques de programmes de machines, ou des systèmes de communication établis par les hommes (la signalisation routière, la signalisation maritime, le morse, le langage des sourds-muets, etc.) ou par les animaux (le langage des abeilles, le langage des fourmis, le langage des chimpanzés, etc.)

La langue se définit couramment comme est un langage que partage une communauté linguistique. Souvent qualifiée de phénomène social ou de fait collectif, parce qu'elle est commune à un groupe social, la langue est le moyen de mise en pratique de la faculté d'expression et de communication verbales, entre les êtres humains, que représente le langage. À la question *qu'est-ce que la langue ?* Saussure répond : « Pour nous elle ne se confond pas avec le langage ; elle n'en est qu'une partie déterminée, essentielle, il est vrai. C'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. [...] La langue est un tout en soi [...] [c'] est une chose acquise et conventionnelle, qui devrait être subordonnée à l'instinct naturel au lieu d'avoir le pas sur lui. » (1990 : 23-24)

Pour expliquer le concept de langue et le fait que celle-ci soit l'unique objet de la linguistique, Saussure se sert de trois métaphores, par lesquelles il qualifie la langue de *trésor*, de *dictionnaire* et de *code*. Ainsi, il considère que la langue est un trésor contenant un ensemble d'unités ; ce trésor est partagé par le groupe des locuteurs de celle-ci constituant une communauté linguistique. Chacun d'eux garde à l'esprit un exemplaire d'un dictionnaire commun à toute la communauté linguistique. De plus, seuls les membres de cette communauté détiennent le code de la langue en question. Par exemple, pour désigner un chien, il faut utiliser le

mot « chien », si un locuteur change d'appellation et utilise les mots « chat » ou « lapin », ou autre, il ne parviendra pas à se faire comprendre, car il aura utilisé un code non valide. Quand Saussure affirme que la langue est un code, il entend par là un ensemble de règles qui s'imposent à l'ensemble de ses usagers. L'existence de ce code est indépendante de ces derniers, qui n'ont aucune possibilité de le modifier.

Qu'est-ce que la parole ?

« La parole est une fonction non instinctive, acquise, une fonction de culture. Si l'individu parle, communique son expérience, ses idées, ses émotions, il doit cette faculté au fait qu'il est né au sein d'une société. » (Dubois, 1973 : 346)

Si pendant longtemps la parole a été amalgamée au langage, Saussure les a distingués, en assignant à celle-ci une place particulière, par rapport à la langue.

Saussure définit la parole comme l'exploitation individuelle du trésor, du dictionnaire, du code que représente la langue. Selon Saussure, l'organisation de la langue en séquences telles que des phrases relève de l'exploitation individuelle de la langue, à savoir de la parole. De toute évidence, celle-ci se présente comme un fait individuel. La parole peut donc être définie comme l'utilisation personnelle et concrète de la langue par un ou des individus, à un moment donné et dans un lieu donné.

L'opposition langue/parole

Pour Saussure, « l'étude du langage comporte donc deux parties : l'une, essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu ; [...] ; l'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole [...] Sans doute, ces deux objets sont étroitement liés et se supposent l'un l'autre : la langue est nécessaire pour que la parole soit intelligible et produise tous ses effets ; mais celle-ci est nécessaire pour que la langue s'établisse ; [...] Il y a donc interdépendance de la langue et de la parole ; celle-là est à la fois l'instrument et le produit de celle-ci. Mais tout cela ne les empêche pas d'être deux choses absolument distinctes. » (1990 : 38-39)

En linguistique, l'opposition *langue/parole* est fondamentale. Elle sert à établir une distinction entre deux plans différents. D'un côté, se pose l'ensemble

des mots formant une institution sociale : la langue. Non actualisés, ceux-ci ont une existence virtuelle ; ils sont mis à la disposition des locuteurs afin de leur permettre d'exprimer leurs pensées. En conséquence, de l'autre côté, ces derniers mettent en pratique cet ensemble de mots qui basculent ainsi dans une actualisation par la réalisation individuelle : la parole.

Dans cette perspective, on peut dire que le langage est formé d'un matériau partagé par tous les usagers de la langue ainsi que de sa mise en œuvre effective, la parole, dont l'accomplissement s'effectue à titre individuel.

De l'opposition langue/parole, trois ordres de distinctions ressortent. D'abord, la langue préexiste toujours à son emploi, donc à la parole. Ensuite, la langue se caractérise par la permanence et la continuité tandis que la parole est momentanée et discontinue. Enfin, la langue régit la parole ; celle-ci est soumise à la condition de celle-là : sans langue, point de parole. C'est dans ce sens que l'opposition langue/parole est souvent présentée par les linguistes comme une sorte d'opposition de puissance et d'effet.

La thèse de la primauté de la langue a été clairement expliquée par Saussure : « Pour attribuer à la langue la première place dans l'étude du langage, on peut enfin faire valoir cet argument que la faculté – naturelle ou non – d'articuler des paroles ne s'exerce qu'à l'aide de l'instrument créé et fourni par la collectivité ; il n'est donc pas chimérique de dire que c'est la langue qui fait l'unité du langage » (1990 : 26). Plus loin, il apporte une confirmation de cette thèse : « En accordant à la science de la langue sa vraie place dans l'ensemble de l'étude du langage, nous avons du même coup situé la linguistique tout entière. Tous les autres éléments du langage, qui constituent la parole, viennent d'eux-mêmes se subordonner à cette première science » (1990 : 37).

Saussure estime que le concept de *langue* prend tout son sens dans l'opposition *langue/parole*. Certes, la langue se définit par opposition à la parole. Toutefois, cette opposition permet de différencier deux aspects : le collectif et l'individuel. Lorsque Saussure déclare que la linguistique a pour unique objet la langue, il accorde de fait la priorité à l'aspect collectif et, partant, attribue au caractère social de la langue une importance capitale.

La description de l'opposition langue/parole, au fondement de la théorie saussurienne du langage, entraîne l'opposition de ce qui est de l'ordre du social à ce qui est de l'ordre de l'individuel.

Dubois (1973 : 346) interprète et résume la théorie de Saussure comme suit :

La langue existe dans et par la collectivité. Elle est un « produit que l'individu enregistre passivement »¹, et se distingue de la parole qui est un acte libre, un acte de création, un « acte individuel de volonté et d'intelligence »². Effectivement, face au caractère créateur et libre de la parole, la langue, elle, ne peut être « ni créée, ni modifiée par un individu »³. Domaine de la création et des libertés individuelles, la parole s'oppose au processus social, passif, d'enregistrement et de mémorisation de la langue. Cette dernière est présentée comme le moyen d'expression et le code commun aux membres d'une même communauté linguistique. En revanche, la parole est la manière personnelle d'utiliser ledit code, elle représente « la partie individuelle du langage »⁴ et s'inscrit dans l'ordre de la liberté, de la fantaisie, de la diversité.

Parallèlement à cela, Dubois souligne un aspect important inhérent au processus de mémorisation de la langue, à savoir celui que constituent certaines combinaisons d'unités linguistiques, impliquant la question de savoir s'il faut les attribuer à la parole ou à la langue. « Saussure estime que [...] un grand nombre d'expressions appartiennent à la langue ; ce sont les locutions toutes faites, auxquelles l'usage interdit de rien changer : c'est le cas de *à quoi bon, comment ça va, prendre la mouche, forcer la main à quelqu'un*, etc., tours qui ne peuvent être improvisés et qui sont fournis par la tradition. » (Dubois, 1973 : 347)

Effectivement, il ne serait pas possible de changer des constructions telles que : *aide-mémoire, sot-l'y-laisse, qu'en-dira-t-on, je-ne-sais-quoi*, respectivement, en « assistance-mémoire », « bête-l'y-laisse », « qu'en-dira-t-il », « il-ne-sait-quoi ».

Rappelant que le caractère social de la langue en entraîne d'autres, Paveau & Sarfati font remarquer que : « la langue est marquée par l'essentiel, *i.e.*

¹ Expression employée par Saussure.

² Id.

³ Id.

⁴ Id.

le permanent, elle est acquise de manière passive, par intériorisation de la part de chacun du bien commun à tous, et elle est collective, puisqu'elle est partagée par l'ensemble des locuteurs. Sur le plan cognitif, elle est détenue mentalement par chacun sous forme « d'empreintes », qui sont de nature psychique, alors que les productions de la parole sont marquées par la dimension physique de la phonation. » (2003 : 65)

Paveau & Sarfati (2003 : 65) reprennent le tableau ci-dessous de Gadet résumant les distinctions entre la langue et la parole, énumérées par Saussure.

Langue	Parole
Sociale	Individuelle
Essentielle	Accessoire, plus ou moins accidentelle
Enregistrée passivement	Acte de volonté et d'intelligence
Psychique	Psychophysique
Somme d'empreintes dans chaque cerveau	Somme de ce que les gens disent
Modèle collectif	Non collectif

Il est évident que cette distinction entre la langue et la parole a conduit Saussure à différencier deux types de linguistiques, qu'il a, du reste, hiérarchisés : la linguistique de la langue et la linguistique de la parole. En considérant la langue comme l'objet « utile », l'objet premier de la linguistique, il affirme la supériorité de la linguistique de la langue, par rapport à la linguistique de la parole qu'il estime secondaire.

En tout état de cause, si pendant longtemps, le concept de langue s'est trouvé au centre des préoccupations de la linguistique moderne et structurale⁵, qui l'a privilégié au détriment du concept de parole, depuis les dernières décennies du XX^e siècle, la linguistique a manifesté un intérêt particulier pour le sujet parlant et la situation de communication, orientant ainsi ses recherches vers la théorie de l'énonciation.

⁵ Les notions de *structure* et de *linguistique structurale* font l'objet d'enseignements du semestre 2.